



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/LIT/1
28 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA LITUANIE (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 9	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	10 - 16	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	17 - 27	6
A. Promotion des moyens d'existence durables	21 - 22	7
B. Gestion des affaires publiques et participation civique	23 - 25	7
C. Sécurité publique	26	8
D. Environnement	27	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	28 - 30	8
<u>Annexe.</u> OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA LITUANIE (1997-1999)		10

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCP) avec la Lituanie, qui couvre la période 1997-1999, définit la stratégie et les domaines d'action prioritaires concernant la coopération du PNUD dans le pays, compte tenu du mandat et des capacités opérationnelles du PNUD, des résultats et des enseignements de la coopération passée, des activités complémentaires des autres organismes des Nations Unies et des donateurs, ainsi que de l'analyse et des recommandations faites dans les rapports sur le développement humain en Lituanie. Reflet des priorités du Gouvernement et des principes du développement humain durable, ce cadre de coopération est le fruit de consultations approfondies avec les ministères et d'autres organismes publics, des membres de la communauté des donateurs et des organisations de la société civile.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. La déclaration d'indépendance de la Lituanie, le 11 mars 1990, a marqué le début d'un processus de transition délicat qui comprend trois volets : reconstruire la Lituanie en tant que pays indépendant au sein de la communauté internationale; créer un système pluraliste et démocratique; et instaurer une économie de marché résolument ouverte sur l'extérieur. En conséquence, la Lituanie a entrepris une refonte complète des institutions nationales et locales, une transformation radicale du système juridique et des réformes politiques et socio-économiques d'une ampleur sans précédent. Le principal objectif est de faire entrer le pays dans les grands espaces économiques et les organisations internationales de sécurité, en particulier l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et d'instaurer une stabilité politique et macro-économique.

3. Gestion des affaires publiques. Depuis son accession à l'indépendance, la Lituanie a réussi à établir des institutions démocratiques et un gouvernement représentatif par le biais d'élections présidentielles et parlementaires libres et régulières. La Constitution, approuvée par plébiscite à une écrasante majorité, garantit les droits politiques et civils les plus essentiels, droits qui sont effectivement respectés dans la pratique. L'octroi de la nationalité lituanienne à tous les résidents en situation régulière a contribué à réduire au minimum les tensions ethniques, et le pays compte peu d'apatrides. L'appareil judiciaire comprend une Cour suprême, des cours d'appel et un Conseil constitutionnel doté de larges pouvoirs. La Lituanie est le premier pays de la région à avoir créé, sur le modèle scandinave, un office de médiateur, ce qui lui permet de participer à l'initiative du Bureau régional pour l'Europe et de la Communauté d'États indépendants en matière de démocratie, de gestion des affaires publiques et de participation. Des gouvernements locaux ont été élus bien que des problèmes opérationnels, structurels et juridictionnels subsistent. Les médias sont libres et indépendants et on a vu réapparaître des organisations de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales. La Lituanie est membre à part entière des principales institutions européennes et internationales et a signé et ratifié un accord d'association avec l'Union européenne. Cela étant, beaucoup reste à faire pour accroître la participation des citoyens à la vie publique, renforcer la confiance dans l'administration et dans les organes chargés de faire respecter la loi, rendre plus transparente

l'action gouvernementale et législative, simplifier l'administration et améliorer la fonction publique.

4. Emploi et moyens durables de subsistance. Dès son accession à l'indépendance, la Lituanie a dû soudain faire face à la concurrence mondiale sans disposer de l'infrastructure appropriée. En 1993, l'introduction d'une monnaie nationale, la litas, a constitué un grand pas en avant. L'hyperinflation du début des années 90 s'est ralentie, avec des taux de 36 % en 1995 et 13 % en 1996. Le produit intérieur brut (PIB), réduit de moitié au cours des quatre premières années d'indépendance, a légèrement augmenté en 1994 et en 1995. Cette augmentation devrait être un peu plus forte en 1996-1997. Mais le nombre de chômeurs inscrits est passé de 4 800 en 1991 à 127 700 en 1995. Toutefois, le secteur informel de l'économie et de l'emploi pourrait grouper jusqu'à 300 000 personnes et représenter de 10 à 30 % du PIB, ce qui rend moins fiables les statistiques officielles et fausse l'action des pouvoirs publics en matière de fiscalité et de dépenses sociales.

5. Pauvreté. La Lituanie n'a pas encore de définition officielle de la pauvreté, ce qui fait problème du point de vue de l'analyse statistique et de la protection sociale. Selon le Ministère de la sécurité sociale et du travail, 17 % des ménages étaient considérés comme pauvres en 1995. En 1995, le revenu moyen ne représentait plus que 37 % de celui de 1990, alors que la plupart des prix sont désormais proches du niveau mondial. D'une part, les revenus réels ont augmenté de 12 % entre 1993 et 1995, et la privatisation rapide du parc immobilier a créé une nation de propriétaires dont la plupart n'ont pas contracté d'emprunt-logement. D'autre part, la croissance des revenus ne concerne qu'une petite tranche de la population – les 10 % les plus riches gagnent 10 fois plus que les 10 % les plus pauvres et profitent davantage de l'économie de marché. Le système de sécurité sociale est mis à rude épreuve, avec plus de bénéficiaires et moins de cotisants (les retraités représentent 15 à 20 % de la population). Les groupes vulnérables sont les plus touchés. En outre, les ressources humaines, normalement abondantes dans le pays, le sont moins aujourd'hui.

6. Le processus de transition a eu de lourdes répercussions sur la santé des Litvaniens. L'espérance de vie est aujourd'hui de 69 ans, soit à peu près au même niveau qu'en 1970 pour les femmes et qu'en 1959 pour les hommes. L'augmentation des taux de mortalité et de morbidité, ainsi que du nombre de personnes touchées par des fléaux comme la toxicomanie et l'alcoolisme, a fait baisser le taux de natalité et le taux d'accroissement de la population. Le taux des suicides, qui a fait un bond en avant de 75 % entre 1990 et 1995, est l'un des plus élevés au monde. Certaines maladies qui avaient été maîtrisées sévissent de nouveau. L'état de santé des enfants s'est détérioré. En outre, le système de soins de santé connaît de graves difficultés financières et problèmes d'organisation.

7. Situation des femmes. Les femmes jouent un rôle extrêmement important dans la vie économique et sociale du pays. Elles représentent 50,1 % de la population active mais gagnent 30 % de moins que les hommes, en partie parce que la majorité d'entre elles ont des emplois mal rémunérés. En même temps, ce sont encore elles qui exécutent la plupart des tâches ménagères. La Lituanie a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes

de discrimination à l'égard des femmes et nombre d'ONG ont pris en main les causes féminines. Bien qu'il n'y ait pas d'obstacles officiels, les femmes sont sous-représentées aux niveaux les plus élevés du Gouvernement et de la société. L'augmentation du nombre de divorces, le taux de mortalité élevé des hommes appartenant à la population active, le moindre nombre des centres de soins aux enfants et l'aggravation de la criminalité ont des répercussions négatives sur la qualité de vie des femmes.

8. Environnement. Avant son indépendance, la Lituanie a connu une industrialisation rapide qui est à l'origine d'un grand nombre de problèmes de pollution. Depuis l'indépendance, une action concertée a été lancée pour les résoudre, souvent avec l'aide de partenaires étrangers et par l'intermédiaire d'ONG. Il faut améliorer la qualité de l'eau, le traitement des déchets et des eaux usées et leur recyclage. La Lituanie dépend encore de la centrale nucléaire d'Ignalina pour son approvisionnement en électricité. Si l'industrie contribue moins aujourd'hui à la pollution atmosphérique, les transports ont pris le relais. Le pays devra faire de gros efforts pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Montréal et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cet égard, il aura besoin, comme par le passé, d'un appui substantiel du Fonds pour l'environnement mondial.

9. Criminalité et sécurité. Le taux de criminalité a considérablement augmenté en Lituanie dans les années 90. Bien que les statistiques initiales de référence, qui font état d'un faible taux de criminalité, tendent à exagérer les différences de pourcentage, les taux ont augmenté quel que soit le type de criminalité et surtout en ce qui concerne la criminalité organisée, la délinquance en col blanc, les crimes violents et les délits contre les biens. De 1991 à 1995, le nombre de crimes graves a triplé et le nombre de détenus a augmenté de 150 %, la Lituanie ayant maintenant l'un des taux d'incarcération les plus élevés d'Europe. La délinquance juvénile et la violence à l'égard des femmes soulèvent une inquiétude particulière. Les inégalités croissantes de revenu et la marginalisation de certains groupes contribuent à cette situation. Il faut améliorer la réaction des collectivités, les relations entre les responsables de l'application des lois et le public, et les ressources en matière d'information. Il faut en priorité élaborer et mener une action nationale pour remédier à la situation d'ensemble, qui déçoit la population et sape l'appui au processus de réformes.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

10. Le Gouvernement lituanien a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD pour renforcer sa participation au sein du système des Nations Unies et mieux utiliser les ressources du système de manière à favoriser le développement national. Lors du premier programme de pays, qui portait sur la période 1993-1996, le Gouvernement et le PNUD se sont essentiellement consacrés aux quatre domaines d'activité suivants : a) démocratisation et développement de la société civile, l'accent étant mis sur le renforcement des institutions; b) réforme de l'administration publique, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de manière à accroître l'efficacité; c) mise en valeur des ressources humaines au service de l'économie de marché, avec une formation propre à améliorer le mode de gestion économique; et d) atténuation des

conséquences sociales de la transition, l'accent étant mis sur l'élaboration des politiques et le suivi des indicateurs sociaux. Le PNUD a également administré un projet composite à l'appui d'un large éventail d'activités.

11. S'agissant de la démocratisation et du développement de la société civile, cinq grands projets ont été menés. Le PNUD a fourni une aide technique, financière et opérationnelle au médiateur, au Centre lituanien pour les droits de l'homme, au Centre d'appui et d'information pour les ONG et au Centre d'information sur les questions féminines. En 1995, le PNUD a commencé de collaborer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de créer un centre pour les réfugiés et d'adapter la législation aux normes internationales.

12. S'agissant de l'administration publique, le PNUD a appuyé diverses initiatives de formation et réformes législatives visant à décentraliser l'administration. Il a également prêté un appui technique et institutionnel au Ministère de la réforme de l'administration publique et des gouvernements locaux et au Ministère des affaires étrangères (pour améliorer la gestion de l'aide étrangère), et a contribué à établir le Centre de formation à la fonction publique et le Centre linguistique de la fonction publique. Bien que des progrès importants aient été réalisés, il reste beaucoup à faire. Le PNUD poursuivra les activités visant à accroître l'efficacité de l'administration, à professionnaliser la fonction publique, à décentraliser les services gouvernementaux, à renforcer la participation des citoyens et améliorer le cadre juridique.

13. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, on s'est surtout employé à améliorer les compétences en matière de gestion et les autres compétences indispensables dans le cadre d'une économie de marché. Le Centre lituanien de l'innovation aide la communauté scientifique en la conseillant sur tout ce qui a trait aux brevets, à la commercialisation et aux entreprises. L'École de commerce international de l'Université de Vilnius propose une formation en gestion des affaires internationales. Ces deux projets justifient un complément d'assistance. En outre, la publication des rapports annuels sur le développement humain a contribué à élargir le dialogue sur la transition en Lituanie, en faisant participer les divers secteurs de la société. Cette publication a un impact considérable.

14. Afin d'atténuer les conséquences sociales de la transition, on a pris les mesures suivantes : création d'un Groupe de la politique sociale, organe à but non lucratif qui s'occupe de collecter et d'analyser l'information, de formuler des politiques et d'élaborer des textes législatifs; réforme du système de prestation des soins de santé par le biais d'un Groupe de gestion de la réforme des soins de santé au sein du Ministère de la santé; et appui au Ministère de la sécurité sociale et du travail dans le cadre de la réforme du système de sécurité sociale. Mais il faudra prendre d'autres mesures.

15. En réponse aux nouvelles priorités, on a organisé d'autres activités et offert des services consultatifs, ce qui a permis d'une part aux organismes des Nations Unies d'apporter leur contribution et d'autre part d'appuyer le suivi des engagements pris lors des conférences mondiales.

16. Enseignements tirés. L'expérience a montré que l'aide offerte par le PNUD est plus efficace si elle s'accompagne de la création et du renforcement de programmes nationaux qui contribuent à développer les capacités du pays. En conséquence, au cours de la période couverte par le premier CCP, le PNUD précisera les modalités de l'exécution nationale en renforçant la capacité des agents d'exécution et en améliorant la coordination avec eux. En outre, il simplifiera et normalisera les mécanismes d'examen, suivra de plus près les projets en utilisant des indicateurs pour évaluer leur impact, et tiendra compte des résultats obtenus jusqu'à présent pour l'élaboration des projets. Les activités de renforcement des institutions se poursuivront, mais à un rythme plus lent, et seront davantage axées sur la viabilité à long terme. Les institutions qui ont été créées avec l'aide du PNUD participeront à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets. Les organisations de la société civile seront encouragées à participer systématiquement à tous les programmes.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

17. Au cours de la période couverte par le premier CCP, le PNUD et le Gouvernement lituanien auront pour principal objectif de promouvoir le développement humain durable et de renforcer les capacités dans cette optique. L'appui à la gestion démocratique des affaires publiques, le développement de la société civile, la participation des citoyens, l'égalité entre les sexes, la réduction de la pauvreté, la défense de l'environnement et la sécurité publique sont les aspects prioritaires de leur action d'ensemble.

18. Le PNUD veillera soigneusement à ce que l'appui qu'il offre corresponde aux priorités nationales, facilite l'exécution des projets et ait un impact maximum. Le PNUD restera en contact avec les autres donateurs et supervisera les activités dans ses domaines d'action prioritaire de manière à garantir la coopération et la coordination. On aura recours à l'approche-programme pour appuyer la réalisation des objectifs prioritaires en ce qui concerne les moyens durables de subsistance, la gestion des affaires publiques, la lutte contre la criminalité et la défense de l'environnement, et pour construire un cadre stratégique englobant les activités des autres organismes des Nations Unies et donateurs. Le PNUD continuera à mettre l'accent sur les avantages comparatifs et sur l'approche multisectorielle des diverses organisations du système, tout en s'efforçant de donner au Gouvernement les moyens d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer des politiques et des projets promouvant le développement humain durable par le biais de l'exécution nationale. La participation du public demeurera une priorité. Le PNUD tiendra compte des progrès accomplis jusqu'à présent, en ayant recours aux institutions qu'il a aidé à créer pour l'élaboration et l'exécution des projets. La mobilisation des ressources constituera un aspect important de l'action à mener dans tous les domaines d'activité, de même que l'intégration à l'ordre du jour national des engagements pris au niveau international.

19. Compte tenu des priorités du développement national, des résultats du premier programme de pays, du mandat et des atouts opérationnels du PNUD, ainsi que de la stratégie globale de coopération présentée ci-dessus, quatre grands domaines d'action sont proposés pour le prochain cycle : a) promotion des moyens durables de subsistance; b) gestion des affaires publiques et participation civique; c) sécurité publique; et d) environnement. En agissant dans ces

secteurs thématiques, on visera trois autres objectifs : a) renforcer le rôle des femmes et promouvoir l'égalité des chances entre les sexes; b) faire participer les ONG à l'élaboration et à l'exécution des projets; et c) tirer parti des activités antérieures en ayant recours aux institutions que le PNUD a aidé à créer et financer.

20. Le PNUD poursuivra son projet composite, de dimension limitée mais qui a donné de très bons résultats, en tant qu'instrument d'appui opérationnel. Il garantit une certaine rapidité et souplesse d'intervention, en s'appuyant sur les compétences nationales et sur l'appui apporté par les autres organismes des Nations Unies et projets régionaux. En outre, on encouragera le suivi des conférences des Nations Unies et la coordination de l'aide dans le cadre de ce projet.

A. Promotion des moyens d'existence durables

21. Afin de promouvoir les moyens d'existence durables, le PNUD contribuera à élaborer une approche nationale intégrée et globale, fondée sur le dialogue et la participation des communautés. L'appui offert par le PNUD portera sur trois domaines : réforme du système de sécurité sociale; atténuation des risques sociaux (pauvreté, chômage, maladie); et développement des ressources en matière d'information.

22. Pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système de sécurité sociale, on s'efforcera de le renforcer et de le réformer selon une perspective globale. Afin de remédier aux problèmes sociaux, ce qui est indispensable pour promouvoir le développement humain durable, on se préoccupera avant tout de développer les sources d'information et les capacités nécessaires pour analyser la situation actuelle et créer le cadre et l'environnement propices aux projets nationaux. Les rapports nationaux sur le développement humain, fondés sur des indicateurs sociaux appropriés, continueront à jouer un rôle essentiel, de même que l'initiative d'information du public dont l'objectif est de fournir des renseignements clairs et simples sur le système de sécurité sociale.

B. Gestion des affaires publiques et participation civique

23. Les activités dans ce domaine seront divisées en trois grands volets : réforme institutionnelle et gouvernementale, initiatives/activités en faveur de la population et ressources en matière d'information. Elles s'appuieront sur l'action menée à bien par le PNUD pour renforcer la démocratie au niveau national, tout en incluant des objectifs de décentralisation et de participation civique, ce qui contribuera à asseoir la démocratie dans le pays et rejoindra l'initiative du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants en matière de démocratie, de gestion des affaires publiques et de participation.

24. On s'attachera à déléguer des pouvoirs aux autorités municipales et, en même temps, à élargir la participation civique, notamment celle des femmes, et l'intervention des ONG. L'appui que prête le PNUD aux ONG par le biais du Centre d'appui et d'information pour les ONG offre une possibilité unique de renforcer le rôle de la société civile au niveau local.

25. On encouragera le développement des moyens d'information sur la gestion des affaires publiques afin d'aider à améliorer de manière durable la gestion des affaires publiques, à élaborer des projets de qualité et à mobiliser des ressources. Au niveau gouvernemental, on mettra en place un système d'information sur la gestion municipale, ce qui contribuera à améliorer la délégation des pouvoirs et la communication. Des initiatives de caractère régulateur, des ateliers de formation et des publications permettront de concrétiser les droits du citoyen à l'information et de rendre plus transparentes les activités du Gouvernement. On mettra en place une base de données sur les activités des donateurs et on continuera de soutenir la publication du "Bulletin du fonctionnaire", qui offre des renseignements utiles à la communauté des donateurs et aux partenaires nationaux.

C. Sécurité publique

26. L'appui de la gestion démocratique des affaires publiques comportera aussi une action dans le domaine de la justice pénale, ce qui est essentiel pour faire respecter l'état de droit et promouvoir le développement humain durable. Le PNUD prêtera son appui dans les domaines suivants :

a) Lutte contre la criminalité et réforme de l'appareil de justice pénale, avec l'objectif de contrôler la criminalité en améliorant l'efficacité de l'appareil, avec l'aide des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. On s'intéressera en particulier aux problèmes d'égalité entre les sexes;

b) Prévention de la criminalité et réforme du secteur social, avec l'objectif de réduire la criminalité, en commençant par les groupes vulnérables de la société, et de régler les problèmes sociaux qui engendrent la criminalité;

c) Développement des ressources en matière d'information sur la justice pénale, avec l'objectif de mieux informer sur la véritable nature des comportements criminels en Lituanie et sur les activités menées pour les combattre. Ces informations, qui seront différenciées selon les sexes, auront trait à de nombreux aspects du programme national en cours d'élaboration, de la coercition à la recherche.

D. Environnement

27. Étant donné que les autres partenaires de développement s'occupent beaucoup de l'environnement, le PNUD veillera surtout à permettre à la Lituanie de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Montréal. Par ailleurs, il est prévu que le Fonds pour l'environnement mondial financera un certain nombre de propositions d'investissement et d'assistance technique afin de contribuer à la réalisation des objectifs dans ce domaine.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

28. Exécution et mise en oeuvre. L'exécution nationale demeurera le mode normal de mise en oeuvre des projets d'assistance du PNUD. Jusqu'à présent, elle a permis au pays de s'appropriier véritablement les projets et s'est révélée tout à fait viable dans la pratique, même si le PNUD a dû parfois apporter un

appui temporaire direct. L'élaboration annuelle du rapport sur le développement humain en Lituanie a montré le nombre des professionnels compétents dans le pays. Des activités de formation à la gestion, à la comptabilité budgétaire, à la planification et à l'établissement de rapports permettront d'évaluer et de renforcer les capacités nationales. Les procédures détaillées d'exécution nationale sont exposées dans un manuel de gestion des projets nationaux qui devrait être publié en mars 1997. Pour la gestion des projets, on continuera de privilégier le recrutement de consultants nationaux, aidés par des experts internationaux du système des Nations Unies, afin de créer un corps de spécialistes nationaux. Comme on l'a dit plus haut, on n'épargnera aucun effort pour faire participer la société civile et les ONG à la conception et à l'élaboration des projets. On encouragera l'adoption de l'approche-programme. L'élaboration de documents d'appui aux programmes pour chaque domaine thématique facilitera la mobilisation et la répartition des ressources d'une manière intersectorielle. Enfin, le PNUD tirera parti des résultats obtenus durant le premier programme de pays en travaillant avec les institutions qu'il a contribué à créer.

29. Suivi et examen. On considère que le suivi des programmes est un processus continu. En conséquence, on tiendra compte des indicateurs et objectifs élaborés au siège par un groupe de travail sur les indicateurs du développement humain durable lors de la conception et de l'exécution des projets. L'objectif est de s'assurer que les projets sont correctement mis en oeuvre, tels qu'ils ont été conçus, conformément aux programmes nationaux pertinents et en collaboration avec les autres partenaires. Des rapports intérimaires et finals, des visites de suivi informelles et des réunions officielles d'examen tripartite permettront de suivre les progrès accomplis. On s'efforcera également d'améliorer les ressources en matière d'information, surtout en ce qui concerne les activités des donateurs dans les domaines d'action prioritaires. Enfin, on renforcera les procédures de contrôle du Comité de consultation sur les programmes locaux.

30. Mobilisation des ressources. Étant donné la modicité des ressources de base dont dispose le PNUD, la mobilisation des ressources demeurera une tâche prioritaire qui sera menée à l'aide principalement d'accords de participation aux coûts, d'initiatives régionales, de fonds d'affectation spéciale et de ressources à des fins spéciales. L'approche-programme et les documents de programme seront utiles pour susciter l'aide nécessaire et renforcer le consensus. De concert avec le Gouvernement, le PNUD collaborera avec les autres donateurs dans ses domaines d'action prioritaires, l'objectif principal étant d'accroître le montant des ressources disponibles pour obtenir le maximum de résultats. Le développement des ressources en matière d'information, surtout en ce qui concerne les activités des donateurs dans les domaines d'action prioritaires, permettra au Gouvernement de mieux gérer les ressources. En renforçant le cadre des interventions et en conjuguant étroitement les apports des partenaires nationaux et internationaux, le PNUD sera à même d'appuyer un programme national ambitieux.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA LITUANIE
 (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(91)	
MCARB 1.1.1	182	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	de 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
Autres ressources	1 402	Conformément à la décision 95/23, paragraphe 19.
AEPP/AST ^a	210	
Total partiel	1 703 ^b	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	—	On étudie actuellement la possibilité d'obtenir des contributions financées par des ressources multilatérales.
Fonds pour le développement durable	4 000	Montant estimatif des projets d'assistance technique et d'investissements relatifs au Protocole de Montréal devant être approuvés.
Participation aux coûts de tierces parties	3 200	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	1 355 dont :	
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les États baltes	1 290	
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la pauvreté	65	
Total partiel	8 555	
TOTAL GÉNÉRAL	10 258^b	

^a Les montants cibles proposés provisoirement au titre de l'AEPP/AST sont calculés sur la base d'un pourcentage fixe des ressources potentielles au titre des MCARB, y compris les "autres ressources" pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Le montant indiqué est supérieur à ces montants cibles car il doit tenir compte des ressources d'appui et d'autres facteurs propres au pays.

^b Non compris les ressources disponibles au titre des MCARB 1.1.2, qui font l'objet d'une allocation au niveau régional en vue d'une affectation ultérieure au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; et MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.
